



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 novembre 2024

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 novembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR-	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
ISTIKUAM	Monsieur Jean-François	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène	VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Valérie TEISSEIRE
		Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : PREAMBULE

Election des adjoints

L'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) – alinéa 3 dispose :
« Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints ».

Il convient donc de procéder à l'élection des adjoints, selon les modalités prévues par les dispositions du CGCT et notamment par l'article L. 2122-7-2 modifié par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

Conformément à l'article visé ci-dessus, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire, le Conseil municipal est invité, à procéder, par vote à bulletin secret, à l'élection des adjoints au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel, étant indiqué que l'ordre de présentation sur la liste définit l'ordre de leur nomination et donc, l'ordre du tableau.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de procéder** par vote à bulletin secret des adjoints au Maire au scrutin de liste conformément à l'article L. 2122-7-2 du Code général des Collectivités Territoriales.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 59
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 8
- Suffrage exprimé : 48
- Majorité absolue : 25

A obtenu :

- Liste « Dijon c'est Capitale » : 48 voix

Les candidats de la liste « Dijon c'est Capitale » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus, et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions d'adjoints.

Sont élus :

M.	Antoine HOAREAU	Premier adjoint
Mme	Christine MARTIN	Deuxième adjointe
M.	François DESEILLE	Troisième adjoint
Mme	Sladana ZIVKOVIC	Quatrième adjointe
M.	Hamid EL HASSOUNI	Cinquième adjoint
Mme	Claire TOMASELLI	Sixième adjointe
M.	Franck LEHENOFF	Septième adjoint
Mme	Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Huitième adjointe

M. Christophe BERTHIER
Mme Dominique MARTIN-GENDRE
M. Marien LOVICH
Mme Nadjoua BELHADEF
M. Christophe AVENA
Mme Kildine BATAILLE
M. Joël MEKHANTAR
Mme Delphine BLAYA
M. Denis HAMEAU
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN
M. Massar N'DIAYE

Neuvième adjoint
Dixième adjointe
Onzième adjoint
Douzième adjointe
Treizième adjoint
Quatorzième adjointe
Quinzième adjoint
Seizième adjointe
Dix-septième adjoint
Dix-huitième adjointe
Dix-neuvième adjoint
Vingtième adjointe
Vingt-et-unième adjoint

Ludmila MONTEIRO,
Secrétaire de séance



Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon

